

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

### INSCRIPTION :

Toute inscription n'est définitive qu'après le versement d'un acompte d'au moins 25% du prix du voyage sauf mention spéciale. Le paiement du solde du prix doit être effectué au plus tard 30 jours avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde à cette date est considéré comme ayant annulé son voyage.

Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ, ainsi que pour les voyages d'un jour, le règlement intégral du prix est exigé au moment de l'inscription.

### PRIX :

Les prix et les dates indiqués dans le catalogue vous seront confirmés au moment de l'inscription. Ils ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de l'édition (novembre 2011).

Notamment pour les principales monnaies :

1 USD (dollar américain)	= 0,705 €	1 GBP (livre Sterling)	= 1,142 €
1 MAD (dirham marocain)	= 0,088 €	1 TND (dinar)	= 0,507 €
1 ZAR (rand)	= 0,091 €	1 CAD (dollar canadien)	= 0,710 €
1 NZD (dollar néo-zélandais)	= 0,568 €	1 CHF (franc suisse)	= 0,805 €

Pour les voyages dont les prestations sont payées en devises, VERDIÉ VOYAGES garantit des prix fermes et définitifs (hors coûts transports ou taxes) dans la limite du montant de ses achats de monnaies à terme.

Pour information, la liste des devises et des destinations payées dans ladite devise :

USD : Jordanie, Equateur, Etats-Unis, Pérou, Tanzanie, Colombie  
CAD : Canada

### TAXES D'AÉROPORT ET SURCHARGES :

Dans le cadre des séjours incluant des vols, conformément à la réglementation en vigueur, nos prix sont indiqués TTC (taxes d'aéroport et surcharges carburant incluses). Le montant des taxes d'aéroport et surcharges carburant est communiqué pour chaque voyage de Paris et de province, selon le cas, en fonction du montant donné par les compagnies aériennes au moment de l'édition du catalogue (novembre 2011). Elles sont données à titre indicatif et leur montant peut évoluer. Le cas échéant, et au plus tard 30 jours avant le départ, VERDIÉ VOYAGES informera par écrit le client de leur montant réactualisé. Le participant qui s'inscrit accepte par avance la répercussion de la variation éventuelle quelle que soit la date où elle intervient et ce jusqu'au moment du départ.

### Les prix comprennent :

- s'il y a lieu, le transport en autocar, avion, train ou bateau (selon le programme ou les formules de voyages) ;
  - le logement : pour l'hébergement en hôtel, base chambre double équipée de bain ou douche et W.C., et pour tout autre hébergement, se reporter aux informations mentionnées sur la page du voyage ;
  - les repas (selon description dans les programmes) avec services et taxes inclus ;
  - la rémunération des guides locaux et de l'accompagnateur le cas échéant ;
  - les entrées des visites prévues : musées, monuments, parcs, grottes... ;
  - les taxes d'aéroport et surcharges carburant, dans le cadre d'un séjour incluant des vols,
  - l'assurance assistance/rapatriement contrat Europ Assistance France n° 53 863 663 offerte par VERDIÉ VOYAGES (voir conditions et limitations paragraphe « Assistance rapatriement »).
- N.B. : la formule demi-pension comprend autant de repas que de nuits prévues dans le séjour.

### Les prix ne comprennent pas :

- les taxes de séjour selon le voyage ;
- les boissons (y compris l'eau en carafe dans certains pays) et extras aux repas (sauf mention spéciale) ;
- les dépenses personnelles ;

- les pourboires et gratifications d'usage dans certains pays ;
- le supplément chambre individuelle ;
- les frais de visa ;
- les prestations facultatives ;
- l'assurance annulation et vol bagages ;
- la garantie annulation (cas d'un voyage sans transport) ;
- d'une façon générale toute prestation non mentionnée dans « ce prix comprend » sur le descriptif de chaque voyage

### RÉVISION DU PRIX :

Toute modification des conditions postérieures à l'inscription et notamment une fluctuation des taux de change, des tarifs de transport, du coût des carburants ou de l'évolution des conditions économiques ou politiques des pays visités peut entraîner une augmentation du prix. Nous nous réservons alors le droit de réajuster nos prix en cas de variation des éléments ci-dessus. Cette variation sera alors intégralement répercutée sur nos prix. Si la hausse dépasse 10% du montant TTC du voyage, au moins un mois avant la date de départ, un décompte sera remis au client justifiant cette modification et détaillant l'incidence sur le prix, qu'il pourra accepter ou refuser. En cas de refus, celui-ci sera remboursé des sommes déjà versées sans autre indemnité. Pour information, dans un souci de transparence, VERDIÉ VOYAGES indique que pour les vols spéciaux affrétés par VERDIÉ VOYAGES et opérés par la Compagnie Europe Airpost, les tarifs aériens ont été calculés sur la base du cours du baril, selon l'indice Platts établi à 900 USD/tonne pour un taux de change de 1 USD = 0,70 €. En cas d'évolution de ces éléments, les tarifs pourront être revus à la hausse ou à la baisse.

### DURÉE DU VOYAGE :

Les prix indiqués dans notre brochure sont calculés de manière forfaitaire (basés sur un nombre de nuits, ne répondant pas forcément à un nombre de jours entiers). La durée du voyage est ainsi calculée du jour de la convocation au lieu de rendez-vous jusqu'au jour de départ du site (ou du retour à l'aéroport d'arrivée en France pour les voyages en avion).

### HORAIRE ET LIEUX DE DÉPART OU DE RETOUR :

Les itinéraires ne sont pas définitifs ni contractuels. Ils peuvent être modifiés et seront confirmés sur la convocation qui est adressée environ 8 jours avant le départ. Si un participant n'est pas en possession de sa convocation au plus tard quatre jours avant le départ il lui appartient de le signaler et de se renseigner auprès de son agence.

### PARTICULARITÉS CONCERNANT LE TRANSPORT AÉRIEN :

**Horaires :** Pour les voyages en avion, lorsqu'il ne s'agit pas de vols réguliers, VERDIÉ VOYAGES n'est pas responsable du fait que les horaires lui soient communiqués tardivement par les compagnies jusqu'à moins de huit jours avant le départ. De manière générale, les horaires des vols (réguliers ou spéciaux) ne sont pas connus au moment de la publication des brochures ; le départ et le retour peuvent être aussi matinaux que tardifs. Si en raison de ces horaires imposés par les compagnies, les première et dernière journées sont écourtées, VERDIÉ VOYAGES ne saurait en être tenu responsable et n'effectuera aucun remboursement.

Dans ces cas, VERDIÉ VOYAGES répondant du bon déroulement du voyage ne prévoit pas de visite les premier et dernier jours.

**Modifications :** En règle générale, les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Les modifications d'horaires ou d'itinéraires, escales non connues au moment de l'édition de la brochure, retards, correspondances manquées, annulations de vol, changements d'aéroport font partie des contraintes spécifiques au transport aérien. Elles sont, la plupart du temps, liées à l'engorgement de l'espace aérien à certaines périodes, aux règles de la navigation aérienne, au délai de traitement des appareils sur les aéroports et ceci, dans le souci de garantir la sécurité des passagers. Si le participant organise lui-même son pré- ou post acheminement, nous lui conseillons de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, pour éviter tout risque de perte financière. Nous recommandons également d'éviter de prendre des engagements (rendez-vous,

reprise du travail...) le jour de votre départ ainsi que le lendemain de votre arrivée.  
Des irrégularités du trafic aérien ne sauraient dans ces conditions être imputables à VERDIE VOYAGES. Les frais éventuels résultant de ces imprévus (taxi, hôtel, parking, pré- ou post-acheminement aérien etc...) seront à la charge du participant.

Face à ces contraintes liées au transport aérien et indépendantes de sa volonté, VERDIE VOYAGES se réserve donc la faculté :

- pour les départs sur vols spéciaux, si un nombre minimum de 130 passagers n'est pas atteint, d'acheminer les passagers par autocar vers un autre aéroport de son choix et au retour de post-acheminer les passagers d'un autre aéroport vers l'aéroport de départ sans que cela ne donne droit à une quelconque indemnité.
- de protéger les places d'avion sur un autre vol que celui initialement prévu, ainsi que le droit de modifier un vol spécial en vol régulier, et inversement.
- lorsque les temps de connexions (correspondance entre 2 vols) sont jugés insuffisants, d'organiser un pré-acheminement la veille du départ ou un post-acheminement le lendemain du retour.

**Informations sur les compagnies aériennes :**  
Conformément au décret du 17 mars 2006, l'identité des compagnies aériennes utilisées pour chaque programme est mentionnée dans la brochure sur chaque page dans le tableau de prix. Elle indique l'identité du transporteur contractuel, c'est-à-dire la compagnie qui a la responsabilité d'assurer le vol et avec lequel VERDIE VOYAGES a contracté pour chaque tronçon de vol. Dans certains cas, le transporteur de fait, c'est-à-dire celui qui assurera effectivement le vol ou les tronçons des vols concernés peut être différent du transporteur contractuel. L'identité de la compagnie qui opère effectivement le vol est alors précisée.  
Ces informations étant susceptibles de changer entre la date d'édition de nos catalogues et la date de départ du voyage, nous nous réservons le droit de les modifier. Dans ce cas, toute modification sera transmise par tout moyen approprié au participant par VERDIE VOYAGES ou par le transporteur contractuel, dès qu'elle est connue et au plus tard avant les opérations d'enregistrement à l'aéroport. Si le participant décide d'annuler son voyage en raison de ces modifications, il sera soumis aux frais d'annulation contractuels et ne pourra prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

**ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR :**  
Nous nous réservons le droit d'annuler un voyage :

- en cas d'événements, circonstances ou conditions particulières imprévues, liés notamment à une situation locale à risque (sécurité des participants, politique, sanitaire, conditions climatiques, catastrophe naturelle,...).
- si le nombre de participants minimum indiqué sur le descriptif de chaque programme, dans la rubrique « info- ... nombre de participants » n'est pas atteint,
- en cas de force majeure,
- en cas de refus ou non obtention de documents ou autorisations nécessaires permettant l'entrée dans un pays,
- en cas de nombre insuffisant de participants : pour les voyages utilisant des vols spéciaux, si un nombre minimum de 130 passagers au total sur le vol n'est pas atteint à l'aller ou au retour.

Dans ce cas, les clients en seront avisés au plus tard 21 jours avant le départ.

Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre qu'au remboursement des sommes versées sans autre indemnité.

**RESPONSABILITÉ :**  
L'agence VERDIE VOYAGES ne pourra être tenue responsable :

- envers les différents prestataires de services (compagnies maritimes, compagnies aériennes, transporteurs routiers...)
- la responsabilité de VERDIE VOYAGES ne saurait se substituer à la responsabilité de ces prestataires français ou étrangers qui est limitée en cas de dommages ou de plaintes de toute nature.
- en cas de modifications survenant à la suite d'événements imprévus ou de leurs conséquences tels que notamment les attentats, les faits de guerre, les troubles politiques, les grèves, les embargos, les blocus, les manifestations, les émeutes, les embouteillages, les pannes, les retards de correspondance dans les transports, les intempéries, les injonctions d'une autorité administrative ou des pouvoirs publics.
- en cas d'annulation sur place de certaines activités pour raisons météorologiques ou de sécurité (sorties en mer, montagne...).
- les frais supplémentaires (repas, hébergement, transport...) ou les pertes occasionnés par ces événements restent à la charge des participants notamment en cas de rerouting. D'autre part, si des prestations (hébergement, repas, visites...) n'ont pu être fournies suite à des événements aucune somme ne sera remboursée.

Par ailleurs, la responsabilité de VERDIE VOYAGES ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants et VERDIE VOYAGES ne pourra pas être tenu responsable :

- des incidents, accidents ou dommages qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.
- en cas de perte ou vol des billets d'avion.
- le mineur reste sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale (ou de son accompagnant majeur) pendant toute la durée du voyage, quelles que soient les activités pratiquées (randonnée, randonnée chamoisière, bateau, quad...).
- pour des dommages causés lors d'activités, de visites, de sorties ou de prestations annexes

ou facultatives effectuées par des participants et non prévues dans le programme.  
- si le participant ne présente pas, au moment du départ, les documents nécessaires au voyage, en bonne et due forme.

#### RISQUES/DISCIPLINE :

Le caractère particulier des voyages « Aventure », ces voyages s'effectuant au-delà des balisages de circuits touristiques classiques, le participant doit prendre conscience qu'il peut encourir des risques dus à la pratique de randonnée et d'activités pleine nature, aux conditions et normes locales inférieures des pays visités (en matière de sécurité, situation politique, situation sanitaire, éloignement et vétusté des centres médicaux...), à la participation à une épreuve sportive et à l'altitude. En effet, certains itinéraires impliquent des variations d'altitude importantes et rapides, et nous ne pouvons pas être tenus pour responsables des risques qui y sont liés.

En conséquence, le participant qui s'inscrit à un voyage est conscient de ces éléments et assume ces risques en toute connaissance de cause. Il s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à VERDIE VOYAGES, aux guides et/ou aux différents prestataires.

Si les circonstances l'imposent, en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, pour des raisons climatiques, techniques, des événements imprévus ou de déficience physique d'un des participants du groupe, VERDIE VOYAGES se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de ses accompagnateurs de remplacer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire par un autre, ainsi que les dates et les horaires de départ, sans que les participants puissent prétendre à aucune autre indemnité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur et l'organisateur des épreuves sportives auxquelles il participe. VERDIE VOYAGES ne peut pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe. VERDIE VOYAGES se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne dont le comportement peut être dangereux pour la sécurité du groupe ou le bien-être des participants. Aucune indemnité ne sera due au client.

Pour les programmes en liberté : les itinéraires présentés dans la brochure sont libres et donnés à titre indicatif, ils doivent être modifiés en fonction des conditions climatiques ou adaptés à la condition physique des participants.

Le participant confirme avoir pris connaissance des informations relatives au(x) pays parcouru(s) figurant sur le site Internet du gouvernement [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) rubrique « conseils aux voyageurs ». Il s'engage à ne pas faire porter la responsabilité à VERDIE VOYAGES des incidents ou accidents pouvant survenir à l'occasion de ces voyages.

#### FORMALITES DOUANIÈRES ET ADMINISTRATIVES :

Pour les voyages à l'étranger la carte d'identité ou le passeport et le visa, selon le cas, est obligatoire.

**Attention !** Les noms et prénoms des participants donnés à l'inscription, qui figurent sur leurs documents de voyages (réservations, titres de transports, bons d'échange), doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur leurs pièces d'identité, passeports, visas etc.

Les indications fournies dans la brochure s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Il appartient aux ressortissants d'autres pays de signaler leur nationalité afin que VERDIE VOYAGES puisse les informer à l'inscription des formalités nécessaires pour effectuer le voyage.

Dans le cas où lesdits ressortissants ne signifieraient pas leur nationalité dans les délais, il leur appartiendrait de se renseigner auprès des autorités compétentes et de se munir des documents nécessaires.

Si un participant n'était pas en possession de ses papiers d'identité valides ou visa, ou s'il les perd pendant le séjour, et de ce fait ne soit pas admis à entrer ou sortir du pays étranger, celui-ci ne pourrait prétendre à aucun remboursement de la part de VERDIE VOYAGES et serait tenu responsable des frais éventuels occasionnés.

**Pour les mineurs :** en plus des pièces d'identité obligatoires et individuelles, il est conseillé aux parents qui l'accompagnent de se munir du livret de famille. Si le mineur sort du territoire avec un seul de ses parents, il est recommandé de se munir de tout document permettant de justifier auprès de la Police de l'Air et des Frontières qu'il a l'autorisation de voyager seul avec l'enfant hors du territoire : Livret de famille, autorisation écrite de l'autre parent, justificatif de garde... Si le mineur sort du territoire accompagné d'une tierce personne, il doit disposer en plus d'une autorisation de sortie du territoire français en cours de validité, délivrée par le commissariat de police ou à défaut par la mairie. Un mineur non accompagné ne peut s'inscrire sur un de nos voyages.

#### VISAS :

Sauf mention spéciale, nous nous chargeons de l'obtention du visa lorsque celui-ci est nécessaire pour un voyage. Si les formulaires, dûment remplis, photos et passeport en règle ne nous parvenaient pas de la part des clients au moins 45 jours avant la date de départ, nous ne pourrions plus nous charger de cette obtention et nous ne saurions être tenus responsables des conséquences (pour certains pays, ce délai pourra être porté à 8 semaines).

#### BAGAGES :

Ne jamais mettre dans les bagages des objets de valeur ou fragiles ainsi que bijoux et médicaments. Pour les voyages en autocar ou pendant d'éventuelles excursions ou transferts, ne jamais laisser de bagages, d'objets ou de vêtements à l'intérieur des autocars (en dehors des soutes

prévues à cet effet) ou des véhicules pendant les arrêts. Il appartient au voyageur de s'assurer que son bagage a bien été chargé dans les soutes de l'autocar, à chaque étape. Dans le cas des voyages en avion, le poids des bagages maximum autorisé est, en règle générale, de 20 Kg par personne sur les vols réguliers et de 15 Kg par personne sur les vols spéciaux.

Pour des raisons de sécurité, les compagnies aériennes interdisent le transport de certains articles dans les bagages en soute et en cabine. La liste est indiquée sur le titre de transport ou disponible auprès de la compagnie aérienne concernée.

En cas de litige bagages (acheminement tardif, vol, perte ou détérioration de bagages), pour un recours auprès de la compagnie, il est impératif de déposer plainte auprès des autorités compétentes du lieu ou d'établir un constat d'irrégularité auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport d'arrivée en cas de sinistre bagages pendant un vol. Dans ce dernier cas, en l'absence de ce document, il sera présumé que le bagage a été livré en bon état dans les conditions fixées par la compagnie.

VERDIE VOYAGES ne pourrait être tenu responsable des vols, dommages ou pertes des bagages, objets ou vêtements durant le voyage, ni des surplus de bagages non embarqués par une compagnie aérienne.

#### HÉBERGEMENT :

**CHAMBRE INDIVIDUELLE :** le supplément demandé pour l'attribution d'une chambre individuelle ne nous engage que dans la mesure où nous pouvons l'obtenir des hôteliers. Leur nombre est limité et elles n'offrent pas nécessairement un confort identique aux chambres doubles bien que plus chères. Si exceptionnellement sur certaines destinations pour lesquelles nous ne pouvons obtenir des garanties, une ou plusieurs nuits en chambre individuelle n'ont pu être fournies, nous en rembourserons le supplément au prorata.

**CHAMBRE À PARTAGER :** Le voyageur s'étant inscrit seul et qui souhaite une chambre à partager (accord sous réserve) accepte par avance l'obligation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle dans le cas où l'organisation n'a pu satisfaire sa demande.

**CHAMBRE TRIPLE :** Sous réserve de disponibilités. En réalité il s'agit dans la plupart des établissements hôteliers d'une chambre double dans laquelle on ajoute un ou deux lits d'appoint (lit de camp le plus souvent).

**CLASSIFICATION DES HÔTELS :** VERDIE VOYAGES retranscrit dans la description de ses voyages la classification officielle agréée aux hôtels ou bateaux par les autorités de chaque pays. Il est à noter que ces « normes locales » et le nombre d'étoiles ne correspondent pas nécessairement aux normes de classifications françaises.

#### ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT :

L'annulation sera prise en compte dès lors qu'elle est adressée à VERDIE VOYAGES par écrit en courrier recommandé avec accusé de réception. La date retenue pour définir le délai d'annulation donnant lieu aux pénalités (frais de dossier, frais d'annulation) sera celle de la présentation du courrier.

Dans le cas où l'annulation est communiquée par courrier électronique ou télécopie, un accusé de réception nominatif confirmant la prise en compte par VERDIE VOYAGES devra être obtenu pour faire foi.

Aucun remboursement n'interviendra si le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation. En cas d'interruption de séjour les prestations non utilisées ne donnent droit à aucun remboursement compensatoire.

#### FRAIS D'ANNULATION :

En cas d'annulation d'un participant, des frais lui seront retenus selon la date d'annulation par rapport à la date du départ (sauf mention particulière dans le contrat) :

- plus de 99 jours avant le départ : 35 € de frais de dossier par personne non remboursables par l'assurance(\*)
- de 99 à 31 jours avant le départ :
  - pour les voyages sans transport 35 € de frais de dossier par personne non remboursables par l'assurance (\*)
  - pour les voyages en avion (sauf « cas particuliers » ci-dessous) :
    - 120 € par personne pour les voyages Métropole, Europe et moyens courriers.
    - 200 € par personne pour les voyages longs courriers.
- de 30 à 21 jours avant le départ 25% du montant du voyage
- de 20 à 8 jours avant le départ 50% du montant du voyage
- de 7 à 2 jours avant le départ 75% du montant du voyage
- moins de 2 jours avant le départ 100% du montant du voyage.

#### Cas particuliers

1- Pour les voyages « à la carte » et/ou l'achat de prestations facultatives, des conditions d'annulation spécifiques pourront être appliquées, et seront mentionnées sur le contrat de réservation.

2- Pour les voyages en Irlande (pages 18 et 19) à Madère (pages 26 et 27) et aux Açores (page 28), en cas d'annulation plus de 30 jours avant le départ, les frais retenus correspondent au montant total du billet d'avion (compagnies Aer Lingus et TAP).

Dans tous les cas, les frais retenus en cas d'annulation ne sauraient être inférieurs au montant des frais retenus pour une annulation à plus de 30 jours précédant le départ.

Par ailleurs, en cas d'annulation quelle qu'en soit la date, les frais de visa, les frais de réservation / d'agence et la prime d'assurance annulation facultative ne sont jamais remboursables. (\*) frais de dossier non remboursables, sauf en cas de report sur un autre voyage de la brochure

#### CESSION - REPORT - MODIFICATION :

Toute cession de contrat doit nous être signalée au moins 7 jours ouvrables avant le départ. Pour les voyages en avion ou les croisières, selon les compagnies des frais de modification pourront être appliqués et seront à la charge du client. Dans le cas d'un report, 40 € par dossier seront retenus comme frais de report. Selon la période à laquelle survient le report, les frais d'annulation restent applicables. La prime d'assurance annulation facultative si elle a été souscrite sera transférée.

Dans le cas où le participant apporterait des modifications à son contrat de réservation initial (notamment : modification de nom ou prénom y compris l'orthographe de ceux-ci, changement de ville de départ...), des frais de modifications pourront être appliqués et seront à la charge du client.

#### ASSURANCES :

Afin que tous nos clients bénéficient d'une garantie minimum d'assistance, VERDIE VOYAGES a souscrit auprès d'Europ Assistance France le contrat n° 53 863 663. Cette assurance vous est offerte lors de l'achat du voyage (voir conditions et limitations paragraphe « Assistance rapatriement »).

L'assurance annulation/vol bagages ou la garantie annulation (dans le cas des voyages sans transport) n'est pas incluse dans le prix. Pour votre tranquillité nous vous proposons en option de vous couvrir de ces risques.

Pour les voyages dans l'Union Européenne, il est conseillé de se munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (valable 1 an) nécessaire en cas d'hospitalisation. Vous pouvez vous la procurer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie.

#### APTITUDE AU VOYAGE :

Certains voyages exigent un minimum d'aptitude physique et psychique, VERDIE VOYAGES se réserve, en tout état de cause, la possibilité de refuser l'inscription de personnes qui ne répondraient pas à ces exigences et seraient dans l'incapacité de fournir un certificat médical d'aptitude et d'autonomie. Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé et signaler au moment de l'inscription tout état de grossesse, handicap ou infirmité qui pourrait nuire au bon déroulement du voyage. VERDIE VOYAGES ne saurait être tenu responsable d'une insuffisance physique révélée au cours d'un voyage si le client ne l'a pas informé au moment de l'inscription.

Certains transporteurs, notamment aériens, peuvent refuser l'embarquement aux femmes enceintes ou aux personnes présentant un handicap en raison du risque encouru pendant le transport. Pour ces raisons, VERDIE VOYAGES se réserve le droit de refuser leur inscription.

#### RÉSERVES :

De manière générale, certaines informations contenues dans ce catalogue peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat de voyage. Conformément à l'article R211-5 du Code de Tourisme, VERDIE VOYAGES s'engage à communiquer par écrit à ses clients les modifications éventuelles susceptibles d'être apportées aux informations contenues dans nos catalogues.

**Concernant le programme :**  
Les programmes indiqués dans cette brochure sont donnés à titre d'exemples. Dans un souci constant d'amélioration et de fiabilité, ou dans le cas d'événements, travaux... VERDIE VOYAGES se réserve le droit de modifier le programme, ou les hôtels ainsi que le choix des prestataires sans préavis.

#### INFORMATIONS PERSONNELLES :

Les demandes de brochures et les inscriptions sont traitées par systèmes informatiques. Conformément aux dispositions de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les clients de VERDIE VOYAGES disposent du droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à [voies@verdie.com](mailto:voies@verdie.com) ou par courrier au siège social : VERDIE VOYAGES - rue de la Ferronnerie - ZA Bel Air - 12000 RODEZ. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. Sauf avis contraire de la part des clients de VERDIE VOYAGES, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour faire parvenir diverses documentations commerciales.

#### RÉCLAMATIONS :

Toute réclamation doit nous être adressée par lettre recommandée dans un délai de 15 jours après le retour du voyage. Passé ce délai aucune réclamation ne sera recevable.

#### VERDIE AGENCE

SARL au capital de 25 337 € - RCS 85863  
Code NACE 7911Z - SIREN 332 276 013  
Immatriculation IMO12100014

#### Adhèrent CETO

Caution bancaire 6 255 493 € BNP RODEZ  
RCP HA RCP0088659 HISCOX (19 rue Louis  
Le Grand - 75002 PARIS) garantie 7 000 000 €  
Crédit Photos : offices de tourisme, Shutterstock, Fotolia et photothèque VERDIE Voyages  
Document d'information sous réserve  
d'erreurs typographiques

Photos et illustrations non contractuelles  
VERDIE VOYAGES se réserve le droit, sans  
préavis, de modifier des programmes

Edition novembre 2011